



CIRCULAIRE DE RENTREE COLLEGE – LYCEE

2024/2025



www.facebook.com/ecolelenivot



www.instagram.com/lenivot_officiel



www.youtube.com/@lenivot4292



www.lenivot.net



Référents et numéros utiles

Directrice : **Gaëlle FURET** – 02 98 81 11 44 - gfuret@lenivot.net

Directrice-Adjointe : **Anaïs POULIQUEN** - 02 98 81 14 19 - apouliquen@lenivot.net

Responsable de vie scolaire : **Laurent EVEN** - 02 98 81 11 63 - viescolaire@lenivot.net

Secrétaire de Direction - Accueil : **Patricia CAMPION** - 02 98 81 10 04 - pcampion@lenivot.net

Gestionnaire : **Marie-Paule GONZALEZ** - 02 98 81 11 73 - mgonzalez@lenivot.net

Comptable : **Johan LOSSY** - 02 98 81 10 29 - jlossy@lenivot.net

Coordinateur alternance : **Alain DEQUIN** - 02 98 81 11 21 - ufalenivot@lenivot.net

Gestion administrative alternance : **Nathalie ABASQ-QUERE** - 02 98 81 11 21 - abasq.nathalie@lenivot.net

HORAIRES DE COURS

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Lundi	1e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	2e	10:50	11:45
	3e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	4e	13:50	14:45
	5e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	6e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mardi et Jeudi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	7e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mercredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Vendredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:15

CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

<p><u>Toussaint</u> Départ : Vendredi 18 octobre 2024 à 13h20 Reprise : Lundi 4 novembre 2024 au matin</p>	<p><u>Noël</u> Départ : Vendredi 20 décembre 2024 à 13h20 Reprise : Mardi 7 janvier 2025 au matin (lundi 6 janvier : journée pédagogique)</p>
<p><u>Hiver</u> Départ : Vendredi 7 février 2025 à 13h20 Reprise : Lundi 24 Février 2025 au matin</p>	<p><u>Pâques</u> Départ : Vendredi 4 avril 2025 à 13h20 Reprise : Mardi 22 avril 2025 au matin</p>

<p><u>Jours fériés</u></p> <p>Mardi 7 janvier – Mardi 22 avril : début des cours comme un lundi à 9h40 Semaines 18-19-22 : cours du lundi au mercredi Mardi 10 juin : début des cours comme un lundi à 9h40</p>
--

PORTES OUVERTES	<p>Samedi 18 janvier 2025 de 10h à 17h Samedi 15 mars 2025 de 10h à 17h</p>
-----------------	---

CALENDRIER DES STAGES COLLEGE/ LYCEE 2024-2025

Sous réserve d'éventuelles modifications

Filière Collège	4 ^{ème} – 3 ^{ème}		
	→ 14 au 18 octobre 2024 (1 semaine) → 9 au 13 décembre 2024 (1 semaine) → 3 au 7 février 2025 (1 semaine) → 24 au 28 mars 2025 (1 semaine) → 12 au 16 mai 2025 (1 semaine)		
	4 ^{ème} uniquement		
	→ 10 au 20 juin 2025 (2 semaines)		
<i>A partir de la rentrée 2024, les élèves de moins de 14 ans pourront effectuer leurs stages en dehors de l'école</i>			
Filière PRO	CGEA	Forêt	MMA
	2 ^{nde}		
	→ 7 au 31 octobre 2024 (2 semaines) → 9 décembre 2024 au 3 janvier 2025 (2 semaines) → 3 au 21 février 2025 (1 ou 2 semaines) → 31 mars au 18 avril 2025 (1 ou 2 semaines) → 10 juin au 30 août 2025 (4 semaines)	→ 14 octobre au 8 novembre 2024 (2 semaines) → 16 décembre 2024 au 10 janvier 2025 (2 semaines) → 31 mars au 18 avril 2025 (2 semaines) → 10 juin au 30 août 2025 (4 semaines)	→ 14 octobre au 8 novembre 2024 (2 semaines) → 16 décembre 2024 au 10 janvier 2025 (2 semaines) → 10 au 28 février 2025 (1 ou 2 semaines) → 7 au 25 avril 2025 (1 ou 2 semaines) → 10 juin au 30 août 2025 (4 semaines)
	1 ^{ère}		
	→ 14 au 31 octobre 2024 (1 semaine) → 16 décembre 2024 au 3 janvier 2025 (1 semaine) → 3 au 21 février 2025 (2 semaines) → 31 mars au 25 avril 2025 (2 semaines ou 4 semaines ERASMUS) → 10 juin au 30 août 2025 (4 semaines)	→ 14 octobre au 8 novembre 2024 (2 semaines) → 10 au 28 février 2025 (2 semaines) → 31 mars au 25 avril 2025 (2 semaines ou 4 semaines ERASMUS) → 10 juin au 30 août 2025 (4 semaines)	En apprentissage
	Terminale		
→ 14 au 31 octobre 2024 (2 semaines) → 16 décembre 2024 au 10 janvier 2025 (2 semaines) → 10 au 28 février 2025 (2 semaines)	→ 21 octobre au 15 Novembre 2024 (2 semaines) → 23 décembre 2024 au 17 janvier 2025 (2 semaines) → 10 au 28 février 2025 (2 semaines)		
Filière Générale	2 ^{nde} Générale		
	→ 10 au 27 juin 2025 (4 semaines)		
	1 ^{ère} STAV		
	→ 10 au 28 février 2025 (1 semaine) → 7 au 14 avril 2025 (1 semaine ou 2 semaines ERASMUS) → 23 juin au 30 août 2025 (2 semaines)		
	Term STAV		
→ 21 octobre au 8 novembre 2024 (1 semaine)			

REGLEMENT INTERIEUR

L'élève et sa famille s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte informatique.
(Documents consultables sur le site Internet)

Assurance accident du travail

Tous les élèves sont inscrits à la Mutualité Sociale Agricole qui couvre tous les accidents, depuis leur départ de la maison pour venir au Nivot jusqu'au retour à la maison. Il en est de même pour les stages prévus dans la scolarité. Ces éventuels accidents sont considérés comme « **accidents du travail** » et sont du ressort de la législation édictée en la matière.

Si vous venez chercher votre enfant à l'école suite à un accident, vous devez récupérer les imprimés auprès de la vie scolaire avant de quitter l'établissement. A l'issue de la consultation médicale, le médecin doit vous donner un certificat médical d'accident de travail qui sera à renvoyer à l'établissement.

TROUSSEAU

Chacun constituera son trousseau comme il le jugera bon, pour le change normal d'une semaine.
Nous vous demandons de marquer à votre nom toutes les pièces de vêtement, ainsi que les équipements pour les travaux pratiques.

A prévoir dès la rentrée :

* Pour l'Education Physique et Sportive : une tenue de sport (dès le jour de la rentrée)

* **Pour les Collégiens – Achat par les familles**

Pour les travaux pratiques et les ateliers pédagogiques, il faudra prévoir un bleu de travail, des chaussures de sécurité, une tenue imperméable pour les jours de pluie, deux paires de gants, une paire de bottes de sécurité et un cadenas à code pour les vestiaires

* **Pour les classes de filière Pro**

Le lycée fera une **commande groupée** à la rentrée

- Filière Forêt : chaussures de sécurité anti-coupures, casque, pantalon anti-coupures
- Filière Production : bleu de travail, bottes et chaussures de sécurité
- Filière MMA : bleu de travail, chaussures de sécurité, gants

Les familles fourniront une tenue imperméable pour les jours de pluie.

Les achats sont subventionnés par la Région à hauteur de 100 € par élève. Le complément sera facturé aux familles.

* **Pour l'internat :**

- literie : chacun apportera draps, couvertures, oreiller et couvre-lit (ou couette), ainsi qu'une alèse imperméabilisée (90 x 190 cm) ; à chaque période de vacances vous veillerez à ce que les housses de couette, taie d'oreiller et alèse soient lavées
- une paire de chaussons

TOUTES LES AFFAIRES DEVRONT ÊTRE RECUPÉRÉES
AU PLUS TARD LE 20 JUIN

LIVRES et FOURNITURES

1- Les livres scolaires

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement.

Les manuels sont obligatoirement restitués en fin d'année scolaire. Tout manuel non restitué sera facturé 40 €.

Les cahiers d'exercices, conservés par les élèves, sont à la charge des familles et facturés au réel.

Certains livres spécialisés sont susceptibles d'être utilisés durant 2 ou 3 années, et conservés à titre individuel, dans ce cas ils sont achetés globalement et facturés aux familles.

2- Fournitures

- 1 agenda, des grands classeurs avec feuilles perforées, pochettes transparentes et intercalaires
- 1 bloc note ou support pour prendre des notes
- stylos à bille (les 4 couleurs) et/ou stylo à encre, crayons, règle, feutres, ciseaux, effaceur, blanco
- les cahiers et les feuilles sont de grand format (21 x 29.7)
- une clé USB de 2Go minimum (**impératif**) ; **elle devra être marquée au nom de l'élève**
- les élèves de filière générale et technologique devront se munir d'une CASIO GRAPH 32+E ; et les élèves de filière professionnelle d'une CASIO GRAPH 25+E (**les calculatrices seront marquées au nom de l'élève**)
- un cadenas (pour les casiers scolaires) – un casier sera attribué à chaque élève interne en début d'année ; toute dégradation du casier sera facturée aux familles

COMMUNICATION ET ECOLE DIRECTE

La communication générale se fera via la plateforme Ecole Directe. Il vous sera possible d'y consulter les notes, les absences, les retards et les sanctions de vos enfants.

Les bulletins scolaires, le certificat de scolarité et la facture annuelle seront à télécharger sur le site Ecole Directe **via les comptes « parents »**.

Pour les nouveaux élèves, les codes d'accès pour chaque parent vous seront communiqués courant septembre. Les codes resteront inchangés pour les élèves déjà présents l'an passé.

Les échanges avec l'établissement se font via la boîte mail loperec@cneap.fr ou sur les boîtes mail des enseignants.

Vous pouvez également joindre l'établissement au 02 98 81 10 04 (**1 pour la vie scolaire ; 2 pour la comptabilité ; 3 pour le secrétariat de direction**)

PARTICIPATION des PARENTS et des ÉLÈVES

1- Réunion de parents

Dans le courant de l'année, les parents sont invités à rencontrer individuellement les professeurs et il est possible de prendre rendez-vous avec le professeur principal ou un professeur pour faire le point lorsque cela semble nécessaire.

2- Délégués de Parents

Dans toutes les classes, les parents élisent un ou deux délégués (ou plus) dont le rôle est de participer aux conseils de classe.

Les nominations se feront le jour de la rentrée.

TARIFS et FACTURATION

COUTS DE SCOLARITE COLLEGE-LYCEE 2024/2025

TOTAL ANNUEL					
CLASSES	Contribution	Demi pension	Internat	Total pension	Total demi-pension
QUATRIEME ET TROISIEME	451 €	1 048 €	2 882 €	3 333 €	1 499 €
SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	637 €	1 142 €	3 129 €	3 766 €	1 779 €
SECONDE PROFESSIONNELLE	637 €	1 034 €	2 814 €	3 451 €	1 671 €
PREMIERE BAC PRO	637 €	1 048 €	2 841 €	3 478 €	1 685 €
TERMINALE BAC PRO	637 €	1 075 €	3 006 €	3 643 €	1 712 €
PREMIERE ET TERMINALE STAV	637 €	1 130 €	3 074 €	3 711 €	1 767 €

En plus de ces tarifs, les achats de livres et fournitures diverses, les impressions du rapport d'examen et les reliures vous seront facturés.

En cas de voyages d'études, une participation sera demandée aux familles.

TARIF TRANSPORT SCOLAIRE Lignes Gourin - Morlaix (lignes privées) Hors Breizhgo		PACK PHOTOS	15 €
ANNUEL		COTISATION FOYER	5 €
11 à 25 km	555 €		
26 à 50 km	585 €		
51 à 75 km	641 €		

TARIF ACTIVITE EQUITATION		TARIF ACTIVITE VTT	
ANNUEL		ANNUEL	
1 séance par semaine en soirée	450 €	1 séance par semaine	350 €
		Réduction de 20 % pour ceux qui amènent leur vélo	

3 séances d'essai

L'engagement pour ces options est annuel.

En cas d'abandon, aucune somme ne sera rétrocédée sauf cas de force majeure

Tout changement de régime en cours d'année doit être signalé via le formulaire délivré par la vie scolaire.

1- Tarifs annuels (Cf Annexe)

Les prix de pension sont des forfaits qui tiennent compte des périodes de stage, de voyage et de la date de sortie. Lors d'une absence prolongée (au-delà de deux semaines consécutives) pour cause de maladie ou toute autre absence exceptionnelle, une régularisation sur la pension ou demi-pension se fera sur la facture.

Une facture complémentaire sera éditée pour les élèves en stage sur l'établissement.

Tout mois commencé est dû.

2- Facturation et modalités de paiement :

a) Détails de la facturation

Une facture annuelle sera établie en début d'année. Celle-ci sera ajustée ensuite en fonction des services et prestations par des factures complémentaires ou avoirs tout au long de l'année.

Les factures vous sont transmises **UNIQUEMENT** via Ecole Directe **sur les comptes « parents »**.

b) Règlement

Il peut se faire par prélèvement ou par chèque

* **Par prélèvement mensuel** : le prélèvement est proposé sur 10 mois (du 05/10 au 05/07)

* **Par chèque** : en début de chaque mois ou trimestre
Les chèques sont libellés à l'ordre de : l'Ecole du Nivot.

Une réduction de 20 % est accordée sur la pension ou la demi-pension pour le 2ème et le 3ème enfant d'une même famille fréquentant l'établissement en formation initiale.

Dans le cas de difficultés financières, même passagères, la Directrice et la Gestionnaire sont à votre disposition pour étudier votre situation.

Pour toutes modifications (montant, domiciliation bancaire...) veuillez contacter M. Johan LOSSY, comptable, au 02 98 81 10 29, avant le 20 du mois précédant le prélèvement.

3- Bourses d'études

Pour les familles qui ont fait la demande, vous recevrez un dossier contenant la liste des pièces à fournir, et la procuration pour le paiement, à signer par le **Chef de famille ou l'élève majeur**. ***Veillez à ne faire aucune rature et à bien compléter et signer les parties grisées. Toute procuration mal complétée ou raturée sera à refaire.***



Nouveauté rentrée 2024 : La reconduction du droit à bourse étant supprimée, un dossier complet de demande de bourse doit être déposé chaque année.

Les dossiers de bourses devront être retournés à l'école du Nivot au plus tard le 1^{er} septembre. Si vous avez reçu un dossier et que vous ne maintenez pas la demande, merci d'en faire part au secrétariat de l'établissement.

4- Transport :

Deux formules : **un transport hebdomadaire** (4 lignes) et **un transport journalier** (ligne Châteaulin) qui permet aux élèves d'être demi-pensionnaires.

Premiers circuits de car

- le lundi 2 septembre au soir pour les demi-pensionnaires
- le vendredi 6 septembre midi pour les internes (départ du Nivot à 13h20 après le déjeuner)

Le repas du vendredi midi est inclus dans le tarif de la pension ou demi-pension. Il ne sera pas déduit si l'élève choisit de ne pas déjeuner à l'établissement le vendredi.

4.1 - Transport hebdomadaire, 4 lignes :

1. Le Nivot - **Quimper**
Correspondance possible **Châteaulin - Crozon**
2. Le Nivot - **Brest**

Pour ces deux lignes et la correspondance Châteaulin-Crozon, les inscriptions et le règlement se font auprès de Breizhgo au 02 99 300 300 ou sur le site Internet de Breizhgo (www.breizhgo.bzh)



Au-delà du 17 juillet 2024, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée par la compagnie de transport

LIGNES PRIVÉES

3. Le Nivot - **Chateauneuf - Scaër - Gourin**
4. Le Nivot - **Landivisiau – Morlaix**

Pour ces deux lignes les inscriptions seront à confirmer auprès de la vie scolaire la semaine de la rentrée. Le règlement se fera à l'établissement (cf tarifs page précédente). Les points de chargement seront définis suivant la provenance des élèves.



Au regard des emplois du temps et des stages, ces deux lignes de cars s'arrêteront le 6 juin 2025

4.2 - Transport quotidien ligne CHATEAULIN – PONT DE BUIS – LE NIVOT

Les horaires sont consultables sur le site www.breizhgo.bzh
Les inscriptions et le règlement se font auprès de Breizhgo.

En cas de problème de transport et/ou de correspondance notamment, l'acheminement des élèves sur le site du Nivot devra être organisé par les familles.

REGLEMENT GENERAL sur la PROTECTION des DONNEES (RGPD)

Document consultable sur le site Internet

DISPENSE de SPORT ET/OU de TRAVAUX PRATIQUES

Toute dispense de sport et /ou de travaux pratiques devra être justifiée par un certificat médical précisant si la dispense concerne l'EPS et/ou les travaux pratiques. Elle devra être fournie à l'établissement dans les meilleurs délais.

ABSENCES CCF ET/OU EPREUVES D'EXAMEN

Un certificat médical est **obligatoire** pour justifier l'absence d'un élève à un CCF ou une épreuve d'examen sous peine de se voir attribuer une note de 0.

ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

• Notifications MDPH (AVS/MPA) – Plan d’Accompagnement Personnalisé (PAP)

Lors de l’inscription, vous devez avoir fourni la notification de votre enfant. Si ce n’est pas le cas, il est important de nous la communiquer le plus rapidement possible.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées de l’enseignant référent en lien avec la MDPH :

Madame Marie BENNOUR
Enseignant référent
Collège Saint Louis – 63 Grand Rue – CS 21025 – 29150 CHATEAULIN
02 98 86 59 03
marie.bennour@enseignement-catholique.bzh

• Aménagements d’épreuves (DNB, Baccalauréat, BTS)

Lors de votre entrée dans notre établissement, il est possible de demander un dossier d’aménagements d’épreuves pour les examens.



Le professeur titulaire des classes de 4^{ème} et de Seconde demandera automatiquement aux familles s’il y a des besoins.
Dans les autres classes, ce sont aux familles d’en faire la demande auprès du secrétariat.

Tous les dossiers devront parvenir aux autorités compétentes pour le 31 décembre de l’année en cours. Nous vous demandons donc de retourner les dossiers complets à l’établissement avant le 1^{er} décembre.

SELF

Chaque élève disposera d’un badge à code barre pour accéder au self. En cas de perte, le renouvellement du badge sera facturé 5 €.

ALLERGIES

- Alimentaires

La société Convivio, chargée des repas dans l’établissement, met en place des protocoles de prise en charge spécifique.

Régimes alimentaires proposés :

- sans arachide
- sans arachide et fruits à coque, sans fruits de mer, sans œufs, sans moutarde, sans poisson
- sans gluten
- sans produits laitiers
- diabétique.

Si votre enfant est concerné, demandez un dossier au secrétariat, nous vous aiderons à le renseigner.

- Diverses

En cas d’allergie connue (pollen, poussières, etc...), veuillez informer la Vie Scolaire et votre professeur principal en début d’année.